



Maine et Loire

Vague de chaleur, acte 2

FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT

[HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-53-04

fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

2eme courrier adressé à la direction pour adapter les horaires d'ouverture des postes et services en fonction des vagues de chaleur.

Nouvelle demande FO DGFIP49,

Angers le 26 juillet 2018,

Monsieur le Directeur,

Suite à la réponse reçue, je me permets d'intervenir à nouveau sur la situation de chaleur enregistrée dans les sites de la DDFIP de Maine et Loire.

Ce mail précise qu'en la matière "le dispositif repose sur une situation caniculaire ou pas". Vous attirez l'attention sur le fait que vous suivez la communication de la préfecture "pour prendre des mesures adaptées en temps voulu".

Comme vous l'indiquez, vu qu'il n'y a nul besoin d'attendre une situation caniculaire, je vous demande de laisser à l'appréciation des agents et des responsables de postes et services la liberté de mettre en œuvre ce dispositif. Les situations étant différentes d'un site à l'autre (climatisation, structure des locaux...). Aujourd'hui est annoncée une température de 35 degrés.

Pour FO DGFIP 49, les agents en souffrance sont les plus à même d'apprécier leur condition de travail actuelle. L'attente d'un éventuel feu vert des services préfectoraux ne nous semble pas la réponse la plus adaptée.

Par conséquent, je vous demande de vouloir m'indiquer quels sont les obstacles réglementaires qui empêchent la mise en place de suite de ce dispositif dans les services de la DDFIP.

Cordialement,
Pour le bureau FO DGFIP 49
Christel Lucas

REPONSE DE LA DIRECTION LOCALE suite à la première demande du 24 juillet 2018.

Bonjour Monsieur Lucas,

Le dispositif en la matière repose sur la situation caniculaire ou pas.

L'an dernier, en lien avec la préfecture, nous avons informé les services lorsque cette situation de canicule a été annoncée (18 juin au cas particulier), afin que les agents qui éprouvaient des difficultés puissent demander à titre exceptionnel de déroger aux règles de présence obligatoire sur la plage fixe.

La situation n'est pas avérée ce mardi 24 juillet. Nous suivons attentivement la communication de la préfecture et prendrons les mesures adaptées en temps voulu.

Bien cordialement,